Informations de base

2023/0802(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure caduque ou retirée
Cour des comptes: nomination d'un membre slovaque **Subject** 8.40.05 Cour des comptes **Zone géographique** Slovaquie	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	
Commission européenne	DG de la Commission: Service juridique — Commissaire: VON DER LEYEN Ursula

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/02/2023	Publication de la proposition législative	06148/2/2023	
16/02/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
27/03/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0084/2023	Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/0802(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 286-p2
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	CONT/9/11321

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE745.226	16/03/2023	

Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0084/2023	27/03/2023	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	06148/2/2023	13/02/2023	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Cour des comptes: nomination d'un membre slovaque

2023/0802(NLE) - 27/03/2023 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Joachim KUHS (ID, DE) sur la nomination proposée de Martin Klus comme membre de la Cour des comptes.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen rende **un avis défavorable** sur la proposition du Conseil de nommer Martin Klus membre de la Cour des comptes et a demandé au Conseil de retirer sa proposition et d'en présenter une nouvelle au Parlement.

Martin Kus est membre du Parlement slovaque (commission des affaires étrangères) depuis septembre 2022. Il a également occupé le poste de secrétaire d'État (vice-ministre) du ministère des affaires étrangères et européennes (3/2020 – 9/2022).

La commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications de Martin Klus, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu de Martin Klus un curriculum vitæ ainsi que les réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé.

Cette commission a procédé ensuite, le 22 mars 2023, à une audition de Martin Klus, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.